

**MAIRIE LES DEUX ALPES**  
**48 avenue de la Muzelle**  
**38860 - LES DEUX ALPES**

**DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 mars 2019**

**N° 2019.048**

**L'an deux mille dix-neuf, le 29 mars 2019 à 19h,**

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 25 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

**Présents :** M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire, M. Pierre BALME, maire délégué, Agnès ARGENTIER, Jean-Noël CHALVIN, adjoints, BALME Michel, BISI Jean-Luc, DEBOUT Stéphanie, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, ROY Sylvie, LESCURE Magali, POIROT Fabien, BEL Florence, MOREAU Françoise, BOURGEAT Delphine, Romain CHARREL, Estelle FAURE, FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, LESCURE Hervé, BARBIER Guylaine, conseillers municipaux.

**Absents :** ARLOT Maurice, MOREAU Françoise, Laurence CHOPARD, Emmanuel DURDAN, GONON Catherine, GUIGNARD Thierry, MARTIN Jocelyne

**Pouvoirs :** Nicolas CASSEGRAIN donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN

**Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :**

Mme Stéphanie DEBOUT et Mr Jean-Luc FOURNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.3 – Divers**

**Objet : Budget principal – affectation des résultats**

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal :

Les résultats du compte administratif 2018 du budget de l' EAU viennent d'être adoptés par notre assemblée.

Conformément à la réglementation en vigueur, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris les Restes à Réaliser.

Aussi, il vous est proposé d'affecter les résultats de chaque section comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture 2018	352 818,22 €
<b>Affectation du résultat en 2019 (en recette au 1068)</b>	<b>125 518,22 €</b>
<b>Résultat global de Fonctionnement à reporter en 2019 (recette au 002)</b>	<b>227 300,00 €</b>

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le... 12 avril 2019 ... Stéphane SAUVEBOIS, maire



Envoyé en préfecture le 12/04/2019

Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 038-200064434-20190329-DEL2019048-DE

## INVESTISSEMENT

<b>Résultat Global de clôture 2018, à reporter en Investissement (en recette au 001)</b>	<b>373 790,40 €</b>
--	---------------------

En conséquence, le Conseil Municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, a décidé :

- **DE REPORTER** en recettes d'investissement (au compte 001) l'excédent constaté de 373 790,40 € au Budget primitif 2019 de l'Eau,
- **D'AFFECTER** une partie du résultat de fonctionnement pour un montant de 125 518,22 € à la couverture du déficit d'investissement du fait de l'intégration des Restes à Réaliser (au compte 1068),
- **DE REPORTER** en section de fonctionnement le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 227 300,00€ ; en recette au compte 002.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,  
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS

